



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024

Présidence : Mme Catherine Plüss - Syndique
Citoyens présents : 49 y compris les membres du Conseil communal
et les Secrétaires.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle du 22 novembre 2024, par affichage aux 3 piliers publics et par distribution d'un tout-ménage, selon les modalités décidées lors de l'assemblée constitutive du 9 juin 2021, avec le tractanda suivant :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 mai 2024
2. Présentation générale du budget de résultats 2025
 - 2.1 Budget de résultats 2025
 - 2.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.3 Approbation du budget de résultats 2025
3. Budget des investissements 2025
 - 3.1 Installation de panneaux solaires à l'Ecole Arc-en-Ciel à Lully
 - 3.2 Budget global des investissements 2025
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation du budget des investissements 2025
4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations
5. Divers

A 20h.03 Mme Catherine Plüss – Syndique ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents. Mme la Syndique informe l'assemblée que les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Se sont excusés :

M. Stéphane Petermann, M. Georges Krattinger, Mme Antoinette Jakob, M. Gilles Monney, M. Stéphane Pillonel, M. Gérard Brodard, M. Eric Collomb, Mme Oksana Isoz, M. Vincent Isoz. M. Frédéric Vernier, Mme Carmen Di Meo, Mme Irène Rüsi et M. Remi Hermida.

Nomination de 2 scrutateurs : Frédéric Duperrex et Daniel Messer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 mai 2024

Depuis la décision de l'assemblée du 9 juin 2021, le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran page par page et chacun peut y apporter les commentaires souhaités.

M. Raymond Pillonel s'étonne de constater que dans la liste des suspens, il est noté qu'il est intervenu alors qu'il n'était pas présent. Cette remarque ayant été faite lors de l'assemblée du 11 décembre 2023 et mise dans les suspens de l'assemblée suivante, soit du 15 mai 2024, ce constat n'est donc pas à prendre en considération.

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce document.

Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et est accepté par 36 x oui / o x non et 1 x abstention.

Mme la Syndique remercie Mme Christèle Collomb-Secrétaire pour la rédaction du document.

Concernant les derniers points en suspens, Mme la Syndique informe l'assemblée qu'un groupe de travail a été créé au sein du Conseil pour étudier le poste d'employé technique. Des discussions sont en cours avec des Communes voisines afin de mutualiser ce poste.

Et pour donner suite à la requête de M. Francis Marchand, les miroirs situés à l'entrée du quartier Moulin-au-Rey pour la sortie du Chemin du Bugnonet ont été changés.

2. Présentation générale du budget de résultats 2025

La parole est donnée à M. Georges Gillioz – Conseiller communal, responsable des finances qui présente le budget 2025 en apportant à l'assemblée les commentaires utiles.

Les postes principaux en augmentation sont relevés.

Aussi, il donne des explications relatives aux charges liées pour lesquelles le Conseil communal ne peut que les accepter.

M. Bernard Véty s'étonne de constater que le poste de l'AES n'est pas équilibré.

M. Georges Gillioz lui répond qu'une majeure partie est refacturée aux parents mais pas la totalité.

Mme la Syndique précise que chaque Commune gère à sa façon les accueils extrascolaires. Pour la Commune de Lully, il a été décidé de livrer des prestations de qualité et par ce fait, notre Commune a une partie des frais à sa charge.

M. Bernard Véty s'étonne de cette manière de procéder et propose que les charges supplémentaires soient refacturées aux parents. Il souligne que c'est le choix des parents de mettre leurs enfants à l'accueil, et que la Commune n'a pas les moyens de faire des cadeaux. Mme la Syndique précise que l'Autorité communale doit tenir compte des dispositions de la loi sur les subventions communales aux parents et donne des explications à ce sujet. M. Bernard Véty propose de réduire les prestations.

Mme la Syndique lui répond par la négative, soulignant que notre Autorité n'est pas prête à adopter cette solution.

M. Jean-Luc Riedo souhaite savoir ce qui est prévu sous le poste « loisirs » pour un montant de CHF 10'000.00, concernant le matériel divers (aménagements extérieurs). Mme Marie-Jo Vernier - Vice-Syndique l'informe qu'il s'agit d'un projet de la Commission des Seniors, consistant en l'installation d'un appareil de fitness. Une première partie a été installée en 2024, et la seconde partie sera réalisée en 2025.

M. Jean-Luc Riedo s'interroge sur le montant de CHF 200.00 pour la participation de la Commune de Châtillon à la clinique dentaire, alors que les frais s'élèvent à CHF 7'800.00. Mme la Syndique lui répond que ce montant correspond aux frais dentaires refacturés aux

parents concernés. Elle précise également que la Commune de Châtillon refacture la même somme aux parents vivant sur leur territoire.

2.1. Généralités liées au budget de résultats 2025

Le récapitulatif du budget de résultats 2025 se présente comme suit :

Total des charges : CHF. 5'579'090.00

Revenus : CHF. 5'322'360.00

Résultat : CHF. - 256'730.00

M. Georges Gillioz fait part à l'assemblée des importantes variations observées selon les postes principaux. Il précise qu'une solution doit être trouvée pour équilibrer cette perte, comme par exemple, une augmentation d'impôts. Il insiste sur la nécessité de la solidarité afin de trouver les bons compromis.

M. Bernard Vésy, quant à lui, évoque la question de la vie communautaire, soulignant qu'il s'agit de sa famille et comprend qu'il devra renoncer à un restaurant de moins par mois pour pouvoir payer plus d'impôts. Il rappelle qu'il y a environ deux ans, l'augmentation des impôts a été refusée par l'assemblée. Depuis cet instant, il constate qu'il n'a pas observé de mesures concrètes de réduction pour améliorer les finances communales. Il se questionne sur le moment où le Conseil communal commencera réellement à prendre des mesures pour améliorer la situation.

M. Georges Gillioz relève qu'en raison d'une modification du Conseil communal durant l'année 2024, il a été difficile pour lui et les nouveaux Conseillers de maîtriser pleinement leur dicastère afin de préparer leur budget de manière précise et savoir où économiser. Par conséquent, le budget 2025 a été établi selon les principes comptables de prudence et de pérennité. Ces principes garantissent que les montants budgétisés reflètent les besoins adéquats pour assurer le bon fonctionnement de notre Commune.

M. Bernard Vésy souligne que M. Gillioz n'est pas seul au Conseil communal.

Il avait demandé il y a plusieurs années, quelle était la capacité des actifs à courts, moyens et longs termes, les engagements, etc.

Il estime que, pour que cela fonctionne, il est essentiel de fournir de véritables chiffres et de faire preuve d'honnêteté. Si la Commune n'a pas les moyens, elle doit réduire son train de vie.

A ce titre, M. Georges Gillioz – Conseiller communal donne à l'assemblée différentes explications et demande aux citoyens présents de faire confiance au Conseil communal en précisant que ce n'est pas parce que l'assemblée accepte le budget que nous allons forcément tout dépenser. Ce budget a été élaboré afin que les citoyens se rendent réellement compte de combien coûte les dépenses d'une collectivité.

M. Jean-Luc Riedo constate que la perte s'élève à CHF 250'000.00 pour le fonctionnement de la Commune, ce qui implique l'utilisation de la réserve, entraînant ainsi une perte réelle de CHF 400'000.00.

Mme la Syndique est consciente de la situation. Elle informe l'assemblée qu'un réel travail se fait autour de ce budget. Elle demande à consulter les budgets des Communes avoisinantes

où énormément de pertes sont constatées. Elle souligne que notre Commune n'est pas la seule à faire face à un budget déficitaire.

M. la Syndique remercie Mme Heidi Monney – Caissière pour l'excellent travail effectué et donne la parole à la Commission financière.

2.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à M. Pierre Pauchard de la Commission financière :

La Commission s'est réunie le 11 novembre 2024 dans le but d'étudier les documents reçus ainsi que le 18 novembre 2024 avec le Conseil communal afin d'examiner les budgets de résultats et des investissements de la Commune de Lully pour l'exercice 2025.

Ceux-ci ont été présentés d'une manière claire et précise par le Conseil communal qui a apporté toutes les informations nécessaires et a répondu de manière explicite à toutes les questions. Toutefois, les effets sur les années ultérieures à 2025 ne sont pas pris en compte. Avant de donner son accord au budget de fonctionnement qui présente un excédent de charges présumé de CHF. 256'730.00, la Commission souhaiterait rappeler aux citoyens qu'elle s'est déjà prononcée à plusieurs reprises dans ses rapports sur la nécessité pour la Commune d'augmenter son taux d'imposition en raison de la situation préoccupante et alarmante pour les années à venir.

Pour faire suite à l'élection des nouveaux Conseillers communaux à qui elle réitère ses vœux de bienvenue, la Commission a écrit à la Commune afin de rendre attentif le Conseil sur la situation financière critique de notre Commune. Pour donner suite à cela, le Conseil a invité la Commission afin de pouvoir en discuter. Pour des raisons qui ont été expliquées en détail, la Commission a pris bonne note que le Conseil ne souhaitait pas augmenter son taux d'imposition de suite. Par conséquent, la Commission financière accepte le budget de fonctionnement 2025 présentant un excédent de charges présumé de CHF. 256'730.00 et recommande à l'assemblée d'en faire de même, tout en gardant en tête qu'une augmentation d'impôt se montre inévitable et absolument nécessaire.

2.3 Approbation du budget 2025 – comptes des résultats

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté par 43 x oui, 1 x non et 4 x absentions.

M. Georges Gillioz – Conseiller communal démontre à l'assemblée par un graphique, le fonctionnement de la Commune : 54% de charges liées sont imposées par le Canton.

Afin de garder le bien-être des citoyens, une légère augmentation de charge est nécessaire pour le fonctionnement de notre Commune.

Le seul moyen de permettre à la Commune d'avoir une marge de manœuvre satisfaisante passe par un choix d'augmentation du taux fiscal. Cela permettrait une possibilité d'actions indispensables à son bon fonctionnement.

Pour information, une augmentation d'un point d'impôt engendre une augmentation de la recette fiscale de CHF 30'000.00.

Le Conseil Communal souhaiterait proposer une augmentation de 0.80 à 0.88 lors de la prochaine assemblée du budget.

Afin de se faire une idée de l'impact d'une variation du taux, un tableau prévisionnel est présenté, selon le barème fiscal fribourgeois :

Pour une personne seule sans enfant :

Revenu imposable	Impôt communal : 0.80	Impôt communal : 0.88	Recettes communales supplémentaires
25'000.00	1'055.00	1'161.00	106.00
75'000.00	5'892.00	6'482.00	590.00
125'000.00	11'599.00	12'759.00	1'160.00

Pour un couple avec deux enfants :

Revenu imposable	Impôt communal : 0.80	Impôt communal : 0.88	Recettes communales supplémentaires
25'000.00	578.00	636.00	58.00
75'000.00	4'124.00	4'536.00	412.00
125'000.00	9'015.00	9'916.00	901.00

Il est souligné que nous avons très peu de postes où nous pouvons faire des économies, ce qui nous forcera à envisager une augmentation fiscale.

M. Bernard Véty accepte les charges qui nous sont imposées, mais rappelle que les augmentations ne concernent pas seulement la Commune. Les assurances maladie, les prix et autres coûts augmentent également.

Il n'est pas d'accord que la seule solution soit d'augmenter les primes, les impôts, etc. M. Georges Gillioz – Conseiller communal complète en informant l'assemblée que nous serons tous impactés, mais qu'une augmentation de 0,08 n'est pas insurmontable, selon les tableaux présentés.

M. Didier Fogoz souhaite savoir si, avec l'augmentation projetée, la perte pourrait être couverte.

M. Georges Gillioz- Conseiller communal lui répond par l'affirmative.

M. Antonio Hermida s'étonne de la manière de procéder. L'année dernière, les investissements étaient jugés trop élevés et ont été refusés, notamment la mise en place de zones à 30 km/h sur la Commune. Aujourd'hui, il est proposé l'installation de panneaux solaires. Il rappelle que les travaux nécessaires et importants auraient dû être réalisés avant les catastrophes, et s'étonne que le Conseil communal insiste sur des travaux qu'il juge non essentiels.

M. Georges Gillioz – Conseiller communal demande que ce point soit abordé dans le cadre du budget des investissements.

M. Joe Gagliano rejoint les propos de M. Bernard Véty, soulignant qu'aujourd'hui, nous gagnons de moins en moins d'argent et que tout augmente. Il propose de revoir la hausse d'impôts progressivement, soit de 0.04 et non pas 0.08.

De plus, M. Joe Gagliano exprime des doutes concernant l'efficacité de l'énergie solaire.

Mme la Syndique précise qu'à ce jour, l'assemblée est informée qu'une augmentation d'impôts est à prévoir. Le Conseil communal poursuivra ses analyses sur cette question et reviendra lors d'une prochaine assemblée afin que ce point puisse être soumis au vote.

Mme Yolande Verdon demande s'il serait possible de réaliser des économies sur les charges liées et s'interroge sur la possibilité d'un effort de la part du Canton.

Mme la Syndique lui répond qu'il s'agit d'un enjeu politique général et global, qui n'est pas débattu en assemblée. Elle précise que l'Association des Communes fribourgeoises agit déjà en ce sens pour soutenir les Communes.

M. Olivier Ducarroz constate que les charges et les coûts augmentent. N'y aurait-il pas la possibilité d'avoir d'autres revenus ? Soit par exemple, le terrain que la Commune d'Estavayer doit nous régler ou la vente d'autres terrains. Il ne sait pas où en est la situation.

Mme la Syndique lui répond que des investissements ont été faits avec une planification financière avec l'idée d'ouvrir le terrain du Yau pour la vente de parcelles à bâtir. Malheureusement, la loi sur la LAT votée et mise en vigueur de suite et au vu d'une opposition reçue, ces terrains n'ont pas pu passer en zone constructible.

Et concernant le terrain sur Estavayer, une modification de territoire a été faite dans le but d'ouvrir une zone artisanale avec Estavayer.

Le jour où Estavayer ouvre cette zone qui est actuellement en réserve dans le plan directeur du Canton, nous pourrions recevoir 1 million. A ce jour, tous les frais relatifs à cette mise en zone nous ont été réglés par la Commune d'Estavayer.

Mme Catherine Plüss – Syndique remercie l'assemblée pour sa confiance, Mme Heidi Monney – Caissière et le Conseil communal pour le travail accompli.

3. Budget des investissements 2025

Mme la Syndique précise que les investissements suivants seront présentés en détail par les Conseillers responsables et adoptés individuellement par l'assemblée, ceci selon les énoncés du tractanda.

3.1 Installation de panneaux solaires

La parole est donnée à M. Raphaël Baumgartner- Conseiller communal qui apporte à l'assemblée les précisions concernant cette dépense :

But de la dépense :

- Produire notre propre électricité pour les bâtiments de Lully, 80% de la consommation selon possibilité.

Descriptif :

- Installation de 100 panneaux photovoltaïques (195,27 m²) sur la quasi-totalité de la toiture pour une production électrique de 43'379 kWh/an.
- Vu la construction récente de l'école, il ne devrait y avoir aucun travail préparatoire.
- Le coût est lié uniquement à l'installation des panneaux photovoltaïques.

Raisons :

- Consommer de l'énergie renouvelable
- Montrer l'exemple à la population
- Action concrète et durable
- A long terme, une économie financière

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	60'000.00
Subventions fédérales estimées « pronovo »	-16'000.00
Financement par les liquidités	44'000.00
Amortissement annuel estimé : 5%	3'000.00
Amortissement annuel estimé : 5% (subvention)	-800.00
Total charges d'exploitation annuelles estimées	---

M. Jean-Luc Riedo souhaite savoir si une simulation a été effectuée concernant une éventuelle diminution des coûts.

M. Raphaël Baumgartner - Conseiller communal lui répond par l'affirmative. Selon la simulation réalisée, une économie comprise entre CHF 8'000.00 et CHF. 10'000.00 pourrait être envisagée.

M. Joe Gagliano souhaite savoir si l'option avec des condensateurs a été prévue et si une analyse détaillée de la consommation électrique a-t-elle été effectuée.

M. Raphaël Baumgartner - Conseiller communal l'avise qu'à ce titre, un rapport du Groupe E nous a été remis.

M. Joe Gagliano propose d'approcher un bureau d'études, estimant que les frais fixes et les coûts d'entretien ne sont généralement pas pris en compte dans les évaluations actuelles.

Mme C. Plüss - Syndique complète en soulignant que les panneaux solaires installés il y a 13 ans sur le toit du bâtiment de la Colombière n'ont généré aucun coût à ce jour.

Elle ajoute également que le Conseil communal a étudié attentivement cette nouvelle dépense. Les entreprises concernées ont été approchées et les démarches nécessaires ont été effectuées afin de faire part à l'assemblée de ce nouvel investissement.

M. Michel De Girolamo demande à savoir quel serait l'impact de ne pas réaliser ce projet ?

M. Georges Gillioz – Conseiller communal l'informe que l'économie pourrait s'élever à CHF 60'000.-. Il précise qu'une des façons de réduire les coûts serait de tendre vers une gestion autonome. Un investissement stratégique permettrait de réaliser cette économie.

Le bureau d'ingénieurs propose de réaliser des études, mais ces analyses entraînent des coûts. L'objectif est de réfléchir à des investissements intelligents qui permettront de réduire les dépenses à long terme.

M. Bernard Vésy soulève la question des CHF 44'000.00 à sortir des liquidités, s'inquiétant de savoir si ces dernières risquent de manquer. Il se demande également si la Commune peut se permettre cette dépense, soulignant qu'elle est confrontée à une menace d'augmentation des impôts. Il constate que des investissements ont été réalisés au cours des trois dernières années et qu'avec cette nouvelle dépense, la Commune pourrait approcher une perte de CHF. 300'000.00.

Mme Catherine Plüss - Syndique, précise que le financement sera assuré par les liquidités disponibles. Si ce montant est relevé, c'est que la Commune a la capacité de le faire. Toutefois, elle souligne que cet investissement ne pourra pas être financé par un emprunt.

Plusieurs citoyens soulignent que cet investissement est judicieux, car il permettra également de réaliser des économies importantes sur la consommation d'électricité.

M. Georges Gillioz demande à ne pas confondre le flux de trésorerie et la perte. Il précise que les liquidités sont disponibles, mais que la perte de CHF 250'000.00 correspond à des charges sans sortie d'argent (tels que les amortissements) et non à de l'argent perdu. M. Bernard Véty lui répond que cette vision n'a jamais été présentée.

Mme la Syndique l'informe que lors de l'assemblée des comptes, le bilan est exposé, ce qui permet de clarifier ces différents éléments. M. Georges Gillioz – Conseiller communal ajoute que bien que l'argent soit présent, il s'agit de charges.

M. Francis Marchand s'étonne du montant élevé de CHF 60'000.–, rappelant que les panneaux photovoltaïques installés à l'immeuble SI Clos de la Cure ont coûté CHF 33'000.–. Il demande à savoir quelle entreprise sera chargée de réaliser les travaux. M. Raphaël Baumgartner précise qu'à ce jour, le choix de l'entreprise n'a pas encore été défini. Les Sociétés Soleol et Olivier Joye nous ont fait parvenir leurs offres.

3.2 Budget global des investissements 2025

M. Georges Gillioz – Conseiller communal passe en revue ces différents postes et apporte à l'assemblée les informations explicatives nécessaires.

3.3 Rapport de la Commission financière

M. Pierre Pauchard de la Commission financière fait part à l'assemblée du message suivant :

Le nouvel investissement qui est présenté et qui est soumis au vote est un investissement qui serait financé par les liquidités de la Commune. Le montant prévu est de CHF. 60'000.00 brut. Une fois les subventions perçues, le montant net de cet investissement devrait se monter à CHF. 44'000.00.

La Commission financière souhaite rappeler à l'assemblée que, son rôle n'est pas de déterminer si un investissement peut ou doit être réalisé plus qu'un autre en fonction de son importance mais, la Commission financière doit déterminer si un investissement est réalisable financièrement.

Comme l'investissement présenté sera financé par des liquidités, cela signifie que le Conseil communal le réalisera lorsque les liquidités seront disponibles.

La Commission ne peut donc pas émettre de préavis favorable ou défavorable.

Comme les autres montants figurant au budget sont des reports, il n'y a donc pas lieu pour la Commission financière de revenir sur ces points.

3.4 Approbation du budget des investissements 2025

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est approuvé par 36 x oui, 1 x non et 11 x absentions.

Mme la Syndique remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal dans l'acceptation de ce nouvel investissement. Elle transmet sa gratitude aux Conseillers pour la préparation de leurs dossiers ainsi qu'au personnel administratif.

Mme la Syndique remercie également la Caissière – Mme Heidi Monney pour l'excellent travail accompli ainsi qu'à la Commission financière pour sa précieuse collaboration.

4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations

La parole est donnée à Mme Marie-Jo Vernier- Vice-Syndique :

Le Conseil communal propose Mme Damaris Gouba en tant que membre à ladite Commission. Sa candidature est validée par acclamation.

La Commission est composée des membres suivants : Mme Marie-Jo Vernier, Mme Carmen Di Meo, M. Michel De Girolamo, M. David Perreira, Mme Sabine Huber, Mme Patricia Wittwer et dès ce jour, Mme Damaris Gouba.

La Commission des Seniors est à la recherche d'un nouveau membre. M. Michel Chenaux a exprimé son intérêt pour rejoindre la Commission. Cette candidature sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

Cette Commission est actuellement composée de Mme Marie-Jo Vernier, M. Michel De Girolamo, M. Denys Wisard, Mme Laure Crausaz, Mme Arlenny Antoun et Mme Marie-Laurence Girod.

Aussi, la Commission de l'énergie est à la recherche de deux nouveaux membres. M. Raphaël Baumgartner – Conseiller communal informe l'assemblée que le Conseil communal propose M. Frédéric Duperrex et M. Gabriel Tschumi qui sont présents lors de cette assemblée.

Ces deux candidatures sont validées par acclamation.

Cette Commission est composée de : M. Raphaël Baumgartner, M. Stéphane Petermann, M. Yves Pellegrinelli et les deux membres précités.

La Commission du développement durable est composée des membres suivants : Mme Catherine Plüss, Mme Isabelle Wyssbrod, Mme Annie Laure Wisard, Mme Jacqueline Tesse, M. Hervé Kohl et Mme Aurélie Pellegrinelli.

5. Divers

La parole est donnée à M. Raphaël Baumgartner – Conseiller communal qui informe l'assemblée des nouveaux tarifs de location de la salle la Colombière, suite à l'agrandissement de la buvette :

Buvette de Lully : CHF. 120.00 pour les indigènes (au lieu de CHF. 80.--)

CHF. 190.00 pour les personnes extérieures (au lieu de CHF. 180.00)

Grande-salle de Lully : CHF. 190.00 pour les indigènes (au lieu de CHF. 140.00)

CHF. 520.00 pour les personnes extérieures (au lieu de CHF. 470.00)

Les autres prix restent inchangés. Idem pour les salles de Seiry et Bollion.

Remerciements divers :

Mme la Syndique remercie les personnes suivantes pour leur engagement au sein de la Commune et une attention est remise à chacune d'elles.

- Jeannette Fogoz – démission à la Commission des Seniors
- Agnès Gauthier – démission à la Commission des Seniors
- Gilles Monney – démission du poste lié à la gestion de l'informatique des écoles (excusé)

- Dave Bourqui – démission de la Commission des naturalisations

Calendrier :

- Fenêtres de l'Avent, selon le programme envoyé
- Soirée de Noël des écoles, le 13 décembre.
- Fermeture du bureau communal, du 20 décembre au 3 janvier.
- Marché gratuit, le 23 mars.
- Assemblée communale, le 13 mai.
- Clôture scolaire, le 4 juillet.
- SlowUp, le 27 juillet.

Parole à l'assemblée :

M. Francis Marchand demande si le Conseil communal peut fournir des informations concernant le Hameau de la Fontaine, notamment sur le début des travaux. Il précise qu'une vingtaine de contribuables emménageront dans ces immeubles, ce qui aura un impact non négligeable pour la Commune.

Mme la Syndique l'informe que la Sté Fonseca devrait commencer les travaux rapidement. En ce qui concerne la ferme, des contacts sont en cours et tout a été réglé au niveau financier.

Mme Caroline Brodard félicite le Conseil communal pour l'agrandissement de la buvette, mais soulève le problème de bruit et résonnance. Elle demande si des mesures sont prévues pour y remédier. M. Raphaël Baumgartner répond qu'effectivement, il aurait été possible de proposer une solution cette année, mais que le délai était trop court. Cette mission est désormais prévue pour 2025.

Mme Anne-Marie Pillonel revient sur la Commission des naturalisations et demande à connaître les personnes ayant été naturalisées. Il est précisé que des renseignements seront pris à ce sujet et qu'une réponse sera donnée lors d'une prochaine assemblée.

M. Antonio Hermida revient sur les canalisations de la route de Lully, dont les diamètres sont trop petits, soulignant que ce problème persiste depuis 30 ans. Il demande au Conseil communal de prendre ce sujet au sérieux, en raison des situations alarmantes, telles que les inondations et autres problèmes associés. Il souhaite que le Conseil communal réponde à cette problématique et revienne vers lui avec des solutions.

Mme Martha Pittet se questionne sur l'eau des fontaines qui coule même la nuit, soulignant que cette eau est payée sans être utilisée. Elle demande qu'une solution soit trouvée. Mme la Syndique l'informe que la fontaine de la Colombière a été réglée dans ce sens, et que pour les autres fontaines de la Commune, une vérification sera effectuée.

Aussi, Mme Martha Pittet relève que l'eau des douches de la Colombière est trop chaude. Il est précisé que ce problème a déjà été analysé, mais qu'il est complexe à résoudre en raison de l'ancienneté des installations.

Mme la Syndique remercie tous les Conseillers communaux. Elle souligne que le travail se déroule dans une ambiance constructive.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique apporte ses remerciements à toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune et présente à chacun, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Elle invite l'assemblée à la traditionnelle verrée.
La séance est levée à 21h51.

La Secrétaire :
Christèle Collomb



La Syndique :
Catherine Plüss

